UNSS 73

FICHE SPORT 2026-2027

FICHE SPORT DEPARTEMENTALE

HANDBALL

SOMMAIRE DE LA FICHE SPORT HANDBALL

TABLE DES MATIERES

Sommaire de la Fiche Sport HANDBALL 2
Règlement Fédéral Sportif et Artistique 2
CALENDRIER 2
Championnat de France UNSS Équipe Collèges Établissement 3
Championnat de France UNSS Équipe Lycées Établissement 3
Championnat de France UNSS Équipe Collèges Excellence 3
Championnat de France UNSS Équipe Lycées Excellence 3
Gestion des cas d'égalité 7
Innovation : nouvelles pratiques 8
Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable » 8
Annexe 1 : AIDE A LA FORMATION DES JEUNES ARBITRES 9
Annexe 2 : Feuilles de match + feuille de table 10
Annexe 3 : Protocole de début et de fin de match 10
Annexe 4 : Protocole commotion cérébrale 10

µ

REGLEMENT FEDERAL SPORTIF ET ARTISTIQUE

Se référer au Règlement Fédéral Sportif et Artistique mis en ligne sur OPUSS

Les élèves autorisés à participer aux différents niveaux de rencontre sont définis par le RFSA UNSS et la Fiche Sport de chaque activité.

CALENDRIER

Tous les calendriers sont disponibles sur unss73.org.
ATTENTION : ils peuvent être mis à jour à la suite de modifications de dates de Championnats.
Merci de vous reporter à la dernière version.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS ÉQUIPE COLLEGES ÉTABLISSEMENT

RFSA Article 15 b. Ne sont pas autorisés à participer **dans l'activité concernée et ses extensions** (définies dans l'article 18.3):

- Les élèves inscrits sur les listes de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport) ;
- Les élèves inscrits sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) ;
- Les élèves inscrits en sport-études de l'activité sportive ou artistique concernée (tous profils) ;
- Les élèves inscrits en catégorie Excellence ;
- Les élèves inscrits dans un dispositif d'établissement autorisant un aménagement horaire hors sport-études de la scolarité pour permettre aux élèves une pratique renforcée (ex: classes à horaires aménagés, académies...)
- Les AS classées dans les six premières places du CF UNSS "Établissement", les 2 années scolaires précédant immédiatement l'année en cours.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS ÉQUIPE LYCEES ÉTABLISSEMENT

RFSA Article 15 b. Ne sont pas autorisés à participer **dans l'activité concernée et ses extensions** (définies dans l'article 18.3):

- Les élèves inscrits sur les listes de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport) ;
- Les élèves inscrits sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) ;
- Les élèves inscrits en sport-études de l'activité sportive ou artistique concernée (tous profils) ;
- Les élèves inscrits en catégorie Excellence ;
- Les élèves inscrits dans un dispositif d'établissement autorisant un aménagement horaire hors sport-études de la scolarité pour permettre aux élèves une pratique renforcée (ex: classes à horaires aménagés, académies...)
- Les AS classées dans les six premières places du CF UNSS "Établissement", les 2 années scolaires précédant immédiatement l'année en cours.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS ÉQUIPE COLLEGES EXCELLENCE

RFSA article 18 b. Ne sont pas autorisés à participer **dans l'activité concernée et ses extensions** (définies dans l'article 18.3):

- Les élèves inscrits sur les listes de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport) ;
- Les élèves inscrits sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF);

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS ÉQUIPE LYCEES EXCELLENCE

RFSA article 18 b. Ne sont pas autorisés à participer **dans l'activité concernée et ses extensions** (définies dans l'article 18.3):

- Les élèves inscrits sur les listes de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport) ;
- Les élèves inscrits sur les listes des pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF);

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UNSS HANDBALL EQUIPE BENJAMINS ETABLISSEMENT			
COMPOSITION DES DELEGATIONS			
COMPOSITION DE L'EQUIPE **VOIR RF ARTICLE 19**		12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat Catégorie d'âge : 2016-2015-2014 Pour la catégorie Garçons : filles possibles sans restriction de nombre.	
JEUNE ARBITRE **LIEN VERS LE LIVRET JA**		1 Jeune Arbitre certifié district minimum par équipe.	
JEUNE COACH **LIEN VERS LE LIVRET JC**		Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est conseillé.	
JEUNE ARBITRE / JEUNE COACH ACADEMIQUE		Niveau départemental obligatoire. Possibilité pour le JA et JC d'être également joueur jusqu'au niveau académique à condition : -qu'il n'officie pas au même moment en temps que JO ou JC, priorité à ces rôles -qu'il soit remplacé par un autre élève de l'AS apte à officier en tant que JA ou JC -que la conformité de l'équipe soit conservée Chaque équipe a la possibilité d'avoir 2 JA/JC pour faciliter une rotation des élèves dans ces rôles.	
MODALITES DE RENCONTRES			
TENUE DE COMPETITION **VOIR RF ARTICLE 7**		2 jeux de maillots de l'AS (maillots de club interdits) de couleurs différentes numérotés dos et face. Short obligatoire. Règlement FF Handball et code de l'éducation (laïcité)	
REGLEMENT		Jeu à 6. Règlement UNSS CMD. A chaque disqualification (rouge), la commission statue juste après, pas de carton bleu. Ajout du carton blanc (choc à la tête) : voir précisions dans le Livret JA.	
PROTOCOLE RENCONTRE		Annexe 3	
FORMULE DE COMPETITION		Matchs de poules, ½ finales, matchs de classement, finale.	
FEUILLE DE MARQUE		Feuille de match UNSS	
CATEGORIE DE GENRE		**Filles**	**Garçons**
TAILLE DES BALLONS		Taille 1	Taille 2
NOMBRE DE JOUEURS MINI		5	
NOMBRE DE JOUEURS LA FEUILLE DE MATCH		12	
DUREE MATCH	**SI UN MATCH PAR JOUR (A TITRE INDICATIF)**	2 x 25'+ 2 x 25'+ 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
	SI PLUSIEURS MATCHS PAR JOUR (A TITRE INDICATIF)	2 x 15'+ 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
DUREE TOTALE DE JEU PAR JOUR		60'	

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UNSS HANDBALL EQUIPE COLLEGES ETABLISSEMENT			
COMPOSITION DES DELEGATIONS			
COMPOSITION DE L'EQUIPE **VOIR RF ARTICLE 19**		12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat Catégorie d'âge : 2013 - 2012 - 2011 Surclassement possible : 2014 Pour la catégorie Garçons : filles possibles sans restriction de nombre.	
JEUNE ARBITRE **LIEN VERS LE LIVRET JA**		1 Jeune Arbitre certifié district minimum par équipe.	
JEUNE COACH **LIEN VERS LE LIVRET JC**		Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est conseillé.	
JEUNE ARBITRE / JEUNE COACH ACADEMIQUE		Niveau départemental obligatoire. Possibilité pour le JA et JC d'être également joueur jusqu'au niveau académique à condition : -qu'il n'officie pas au même moment en temps que JO ou JC, priorité à ces rôles -qu'il soit remplacé par un autre élève de l'AS apte à officier en tant que JA ou JC -que la conformité de l'équipe soit conservée Chaque équipe a la possibilité d'avoir 2 JA/JC pour faciliter une rotation des élèves dans ces rôles.	
MODALITES DE RENCONTRES			
TENUE DE COMPETITION **VOIR RF ARTICLE 7**		2 jeux de maillots de l'AS (maillots de club interdits) de couleurs différentes numérotés dos et face. Short obligatoire. Règlement FF Handball et code de l'éducation (laïcité)	
REGLEMENT		Jeu à 7. Règlement FFHandball et spécificité UNSS. A chaque disqualification (rouge), la commission statue juste après, pas de carton bleu. Ajout du carton blanc (choc à la tête) : voir précisions dans le Livret JA.	
PROTOCOLE RENCONTRE		Annexe 3	
FORMULE DE COMPETITION		Matchs de poules, ½ finales, matchs de classement, finale.	
FEUILLE DE MARQUE		Feuille de match UNSS	
CATEGORIE DE GENRE		**Filles**	**Garçons**
TAILLE DES BALLONS		Taille 1	Taille 2
NOMBRE DE JOUEURS MINI		5	
NOMBRE DE JOUEURS LA FEUILLE DE MATCH		12	
DUREE MATCH	**SI UN MATCH PAR JOUR (A TITRE INDICATIF)**	2 x 25'+ 2 x 25'+ 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
	SI PLUSIEURS MATCHS PAR JOUR (A TITRE INDICATIF)	2 x 15'+ 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
DUREE TOTALE DE JEU PAR JOUR		60'	

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UNSS HANDBALL EQUIPE LYCEES ETABLISSEMENT			
COMPOSITION DES DELEGATIONS			
CATEGORIE DE GENRE		**FILLES**	**GARÇONS**
COMPOSITION DE L'EQUIPE **VOIR RF ARTICLE 19**		Catégorie d'âge : 2012 - 2011 - 2010 - 2009 – 2008 - 2007 Pas de surclassement possible	Catégorie d'âge : 2011 - 2010 - 2009 – 2008 2012 possible avec surclassement Filles non autorisées
		12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat.	
JEUNE ARBITRE **LIEN VERS LE LIVRET JA**		1 Jeune Arbitre certifié district minimum par équipe.	
JEUNE COACH **LIEN VERS LE LIVRET JC**		Le Jeune Coach - Jeune Capitaine est conseillé.	
JEUNE ARBITRE / JEUNE COACH ACADEMIQUE		Niveau départemental obligatoire. Possibilité pour le JA et JC d'être également joueur jusqu'au niveau académique à condition : -qu'il n'officie pas au même moment en temps que JO ou JC, priorité à ces rôles -qu'il soit remplacé par un autre élève de l'AS apte à officier en tant que JA ou JC -que la conformité de l'équipe soit conservée Chaque équipe a la possibilité d'avoir 2 JA/JC pour faciliter une rotation des élèves dans ces rôles.	
MODALITES DE RENCONTRES			
TENUE DE COMPETITION **VOIR RF ARTICLE 7**		2 jeux de maillots de l'AS (maillots de club interdits) de couleurs différentes numérotés dos et face. Short obligatoire. Règlement FF Handball et code de l'éducation (laïcité)	
REGLEMENT		Jeu à 7. Règlement FFHandball et spécificité UNSS. A chaque disqualification (rouge), la commission statue juste après, pas de carton bleu. Ajout du carton blanc (choc à la tête) : voir précisions dans le Livret JA.	
PROTOCOLE DE RENCONTRE		Annexe 3	
FORMULE DE COMPETITION		Matchs de poules, ½ finales, matchs de classement, finale.	
FEUILLE DE MARQUE		Feuille de match UNSS	
CATEGORIE DE GENRE		**Filles**	**Garçons**
TAILLE DES BALLONS		Taille 2	Taille 3
NOMBRE DE JOUEURS MINI		5	
NOMBRE DE JOUEURS LA FEUILLE DE MATCH		12	
DUREE MATCH	**SI UN MATCH PAR JOUR (A TITRE INDICATIF)**	2 x 30' + 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
	SI PLUSIEURS MATCHS (A TITRE INDICATIF)	2 x 20'+ 1 temps mort de 2 minutes par équipe et par mi-temps	
DUREE TOTALE DE JEU PAR JOUR		90'	

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UNSS HANDBALL EXCELLENCE

Pas de championnat Excellence organisé en Savoie.
Se reporter au niveau académique.

GESTION DES CAS D'EGALITE

<u>Points attribués et gestion des égalités</u>, applicables à tous les types de championnats.
Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

- **En cas d'égalité à la fin des matchs de poule,** utiliser successivement les critères ciaprès :

1. Prendre le résultat du ou des matchs les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, entre les équipes restant à départager donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matchs les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, entre les équipes restant à départager donner la victoire à l'équipe ayant le meilleur goal-average général de l'ensemble des matchs de la poule entre les équipes restant à départager
4. Si une égalité persiste, entre les équipes restant à départager donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matchs de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, entre les équipes restant à départager, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

- **En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire**, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite ». L'engagement sera donné à l'équipe :
  - Qui a reçu le moins de points de pénalités,
  - Puis le moins de carton rouge direct - Puis le moins de 2 minutes,
  - Sinon tirage au sort.

- **Les points de pénalités :**
  - Carton jaune = 1 point
  - Exclusion 2' = 2 points
  - Exclusion 2x 2' = 4 points
  - Carton rouge à la suite de 3x 2' = 7 points
  - Carton rouge direct = 10 points

Les points de pénalité sont indépendants des buts marqués.
Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.
Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de match

INNOVATION : NOUVELLES PRATIQUES

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Ressources :

Handball à 4 : **Règlement Hand à 4**

Pour pallier les difficultés liées à l'intégration des jeunes filles dans les équipes masculines lors du championnat « Garçons Lycées » (problème d'intégrité physique), nous vous invitons à promouvoir, sur vos territoires, l'organisation de rencontres de **hand à 4 filles lycées et/ou Lycées Mixtes** (4 joueurs/joueuses par équipe). Cette formule répond pleinement aux attentes actuelles des lycéennes, alliant pratique sportive, convivialité et esprit collaboratif.

Beach Handball : **Règlement Beach Handball**

RESPONSABILITE « JEUNES OFFICIELS – VERS UNE GENERATION RESPONSABLE »

1. **JEUNE ARBITRE :**
   - Le jeune arbitre doit se présenter le jour de l'accueil en étant apte à officier sur le championnat.
   - Il s'engage à s'investir dans son rôle tout au long du championnat.

En cas de non-respect de ces obligations, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France et / ou sera déclassée après décision du jury sportif.

Précisions et recommandations :

- Toute intervention d'adulte, sauf le responsable des Jeunes Arbitres de la rencontre, auprès d'un Jeune Arbitre est interdite,
- L'utilisation de tout support photo ou vidéo n'est pas autorisée pour porter réclamation,
- L'utilisation d'un support photo ou vidéo est possible dans le cadre de la formation du Jeune Arbitre par le responsable Jeunes Arbitres,
- La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique » (cf.RFSA 2024-2028),
- Recommandation : la présence de 2 arbitres est indispensable au bon déroulement du match.

Outils de formation: Lien vers Application Fédérale

Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFHB

La convention entre l'UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre obtenant une certification au niveau départemental, académique ou national peut solliciter une équivalence.

- **Certification départementale** : la certification de niveau départemental UNSS permet d'obtenir le titre de JA départemental (T3 JAJ)
- **Certification académique ou nationale** : la certification de niveau académique UNSS permet d'obtenir le titre de JA départemental ou régional. Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).
- **Réversibilité**

Un arbitre T3 sera validé automatiquement départemental.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la Ligue régionale (service formation).

2. LE JEUNE COACH :

Pour rappel :

- il est non-compétiteur, il peut appartenir à une autre AS de l'académie,
- une équipe sans Jeune Coach certifié académique ne pourra pas participer au CF,
- un Jeune Coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général Jeune Coach,
- chaque organisateur mettra en place une commission de suivi des Jeunes Coachs (2 à 4 suiveurs)
- le Jeune Coach est identifié par un brassard orange.

Composition des officiels sur les bancs de touche :

Sur le banc de touche, en lycée et collège Jeune Coach est non joueur

- 3 officiels maximum sur le banc dont le Jeune Coach et au moins un adulte,
- le Jeune Coach est seul à pouvoir rester debout,
- Augmentation du temps-mort à 2 minutes avec la poursuite de l'expérimentation possible sur les championnats 2027 concernant la gestion des temps morts (éléments communiqués lors des réunions techniques) avec en particulier la répartition du temps (préparation, parole)

ANNEXE 1 : AIDE A LA FORMATION DES JEUNES ARBITRES

*Responsable plateau : met à disposition 2 jeux de CARTONS (pour favoriser engagement des arbitres).

Dans le protocole de début de match, il est important de systématiser le rappel Arbitrage :

- l'arbitre est responsable du déroulement du jeu et PROTEGE les joueurs.
- Il doit être entendu et compris.
- A chaque coup de sifflet, le jeu s'arrête et la balle est posée au sol.

Si 2 coups de sifflet (but) : le jeu continue pour permettre jeu rapide.

Mise en place dans le protocole de début d'une présentation des arbitres aux joueurs +

Outil de l'arbitre :

Gradation des sanctions : l'enjeu est de rappeler les exigences des règles avant de sanctionner.

1 - Avertissement ORAL
2 - Carton Jaune (n'entraîne pas une exclusion)
3 - Exclusion temporaire (2' – à adapter à la durée des rencontres)
4 - Exclusion définitive

« Rappels utiles au regard des litiges les plus courants »

(issus du temps de formation du 1er juillet 2015)

- Coup sifflet : le jeu s'arrête et la balle est posée au sol immédiatement (ou lâchée verticalement). Ceci permet le jeu rapide. L'arbitre peut mettre un carton puis 2' à un joueur qui ferait de l'anti-jeu.
- Touche : n'est pas sifflée. Touche dès lors de la balle ou le joueur touche sur la ligne ou sort au-dessus => « RIEN DEHORS ». La ligne n'appartient pas au terrain.
- Certaines actions défensives sont tolérées MAIS doivent être sifflés => dans une logique de formation des joueurs, ne pas laisser jouer l'avantage, notamment chez les benjamins.
- Si bras du tireur touché par le défenseur : 2' + pénalty.
- Si un joueur en l'air est touché, déséquilibré : 2' + pénalty.
- Raffuts strictement interdits, que ce soit avec le bras libre
- Passage en force : dès lors que le défenseur est arrêté et touché par l'attaquant qui le déséquilibre. Le joueur attaquant doit alors passer dans l'espace libre correspondant.
- Aucun passage en zone n'est toléré. »

ANNEXE 2 : FEUILLES DE MATCH + FEUILLE DE TABLE

Les feuilles de matchs sont à retrouver sur Opuss dans l'article en format word et PDF. HANDBALL : Documents CMN

ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE DEBUT ET DE FIN DE MATCH

Chaque match de HANDBALL UNSS doit être précédé et conclu par un protocole de salutations des arbitres et de l'équipe adverse.
AVANT LE MATCH : les 2 équipes (titulaires et remplaçants) s'avancent en colonne depuis le côté vers le centre du terrain, précédées des 2 Jeunes Arbitres.
Elles s'alignent de part et d'autre des arbitres face à la tribune et/ou aux spectateurs.
L'équipe A sert la main des arbitres et de l'équipe B, avant que celle-ci ne salue à son tour les arbitres.
Les 2 arbitres, les Officiels Table de Marque, et les 2 responsables d'équipe et coachs se retrouvent ensuite devant la table de marque pour se saluer : le match peut alors débuter.
APRES LE MATCH : dès le coup de sifflet final, chaque équipe (titulaires et remplaçants) se remet en place au centre du terrain de part et d'autre des arbitres afin de procéder à nouveau au salut de tous les acteurs, signe de respect et de Fair-Play.
En cas de non-respect du protocole par un ou des joueurs, ou des encadrants, un jury sportif se réunira et pourra appliquer des sanctions.

ANNEXE 4 : PROTOCOLE COMMOTION CEREBRALE

Synthèse : HANDBALL : Documents CMN
En cas d'un échec aux tests ou symptôme décelé par un adulte, la reprise du Handball sans certificat doit être proscrite.

- En cas de réussite aux tests et que le jeune ne présente pas de symptôme, l'enseignant pourra autoriser la reprise du jeu

Texte fédéral : « l'officiel responsable d'équipe décide, au vu des symptômes constatés s'il autorise son joueur à reprendre le jeu ou non pour le reste du match »
Dans tous les cas en faire mention sur la feuille de match.

SERVICE DEPARTEMENTAL UNSS73
191 chemin de la Cardinière
73000 CHAMBERY
sd073@unss.org
www.unss73.org
04 79 75 98 81
06 81 78 63 31